

2023-06-09-N01

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

Nomenclature : 5.3.

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

**Le Vendredi 09 Juin 2023, à 17 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 23 Mai 2023

**Présents** : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, PETIT Vivien, SENYARICH Olivier, THAMI Halima, VIDAL Sylvie,

**Absents excusés :**

CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, L'HOUE Yann, TIGNON Magalie, THOMAS Patrick,

**Absents ayant donnés procuration :**

BOUTELLIER Jean-Pierre à Olivier SENYARICH,  
PINELL Daniel, PETIT à BIENAIME Régis,  
QUINTUS Cécile à FORCADE Claude,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**ELECTION SENATORIALE.  
ELECTION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS  
EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS.**  
-----

Le Maire,

Fait part du décret n° 2023-257 du 06 Avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**VU** l'arrêté préfectoral n° PREF/DCM/BRGE n° 2023-110-0001 du 20 Avril 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à élire pour chaque commune du Département des Pyrénées Orientales en vue de l'élection des sénateurs,

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du dépôt d'une liste unique de candidats, dénommée **Vallées**

Accusé de réception en préfecture  
066-216601088-20230609-2023-06-09-N01-DE  
Date de validation : 22/06/2023  
Date de réception préfecture : 22/06/2023

**PREND ACTE** des résultats des votes émis :

Nombre de votants .....22  
 Nombre de suffrage déclaré nul .....0  
 Nombre de vote blanc.....0  
 Suffrage exprimé .....22

Suffrage obtenu : liste «MILLAS».....22 voix

Nom de l' élu (e)	Prénom de l' élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l' élu(e) <sup>1</sup>
SENYARICH	Olivier	Millas	Délégué (e)
NOGUES	Dominique	Millas	Délégué (e)
PETIT	Vivien	Millas	Délégué (e)
VERGNETTES	Nathalie	Millas	Délégué (e)
FORASTÉ	Guy	Millas	Délégué (e)
BOHER	Monique	Millas	Délégué (e)
LUKASZEWSKI	René	Millas	Délégué (e)
DEDOURGE	Anne-Marie	Millas	Délégué (e)
COGNARD	Sébastien	Millas	Délégué (e)
CABRÉRA	Christine	Millas	Délégué (e)
L'HOUÉ	Yann	Millas	Délégué (e)
DOUFFIAGUES	Jocelyne	Millas	Délégué (e)
BIENAIMÉ	Régis	Millas	Délégué (e)
VIDAL	Sylvie	Millas	Délégué (e)
FORCADE	Claude	Millas	Délégué (e)
LAFFON	Roxane	Millas	Suppléant (e)
THOMAS	Patrick	Millas	Suppléant (e)
LE GALL – LAFFON	Emilie	Millas	Suppléant (e)
BOUTELLIER	Jean-Pierre	Millas	Suppléant (e)
THAMI	Halima	Millas	Suppléant (e)

**Certifié exécutoire**

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le

**21 JUIN 2023**

Le Maire

\* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,

\* Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir

devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens"

accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le 28.06.2023

Notifié le

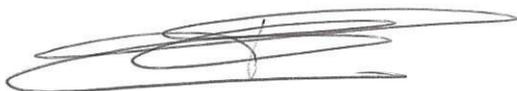
Accusé de réception en préfecture  
 066-216601088-20230609-2023-06-09-N01-DE  
 Date de télétransmission : 22/06/2023  
 Date de réception préfecture : 22/06/2023

**HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

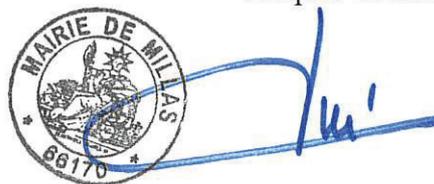
Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Christine CABRERA



Le Maire,  
Jacques GARSAU



Accusé de réception en préfecture  
066-216601088-20230609-2023-06-09-N01-DE  
Date de télétransmission : 22/06/2023  
Date de réception préfecture : 22/06/2023